

**SYNDICAT POUR L'ETUDE ET LA REALISATION DES TRAVAUX
D'AMELIORATION DE LA DESSERTE EN EAU POTABLE DU SUD DEUX-SEVRES**

(S.E.R.T.A.D.)

DEPARTEMENT DES DEUX-SEVRES

682

SECRETARIAT

LA CHESNAYE - 79260 SAINTE NEOMAYE

Tél. 05.49.25.32.09 ~ Fax. 05.49.05.35.16

REUNION DU MERCREDI 22 JANVIER 2025

L'an deux mil vingt-cinq le vingt-deux du mois de janvier, à dix-huit heures trente, le Conseil Syndical, légalement convoqué, s'est réuni au SERTAD La Corbelière de SAINTE-NEOMAYE, sous la présidence de **Monsieur JOLLIT Daniel**, Président, en suite de la convocation en date du 19 décembre 2025.

Nombre de membres en exercice : 39

ETAIENT PRESENTS :

MM.	JOLLIT Daniel CACLIN Philippe CHANTREAU Michel DIGET Jean-Pierre PICHON Gilles MARTINS Elmano PUTEAUX Sylvain BRETONNIER Pascal EMERIT Christian RENOUX Jean-François SABOURIN Jean-Marie DOUBLEAU Pascal DUPEU Laurent TROCHON Patrick GAYET Olivier PETIT Serge COUTHOUIS Jérôme GERMAIN Yves BELLIVIER Roland DUCOURTIEUX Jean-Claude MOINARD Philippe BELAUD Bernard	Délégué de C.C. du HVS Délégué de Prailles-La Couarde Délégué de C.C. du HVS Délégué de C.A. du Niortais Délégué de Rom Délégué de C.A. du Niortais Délégué de Melle Délégué de Celles sur Belle Délégué de la Mothe Saint-Héray Délégué de C.C. du HVS Délégué de C.C. du HVS Délégué de C.A. du Niortais Délégué de Fressines Délégué d'Aigondigné Délégué de Lezay Délégué de Vançais Délégué de Chey Délégué de Vanzay Délégué de Saint-Coutant Délégué de Sepvret Délégué de C.A. du Niortais Délégué suppléant de Syndicat 4B
MMES	GICQUIAUD Floriane UGUEN Nelly BUARD Véronique NEE Nicole GUERINEAU Corinne MAUZE Marie-Madeleine	Déléguée de Melle Déléguée de C.A. du Niortais Déléguée de C.A. du Niortais Déléguée de Chenay Déléguée suppléante de C.A. du Niortais Déléguée suppléante de Saint-Coutant

ABSENTS EXCUSES :

MMES	MISSIOUX Marie-Pierre ROUXEL Patricia LUSSIEZ Sonia SILLON Sylvie	Déléguée de C.C. du HVS Déléguée d'Aigondigné Déléguée de C.A. du Niortais Déléguée de Messé
MM.	LECOINTE Alain TRICHET Jacques PERGET Daniel LARGEAUD Roger CHASSIN Julien LABARRE Eric RODRIGUEZ Guillaume AUZURET Patrice CLERJEAU Pascal SIMON Jean-Manuel	Délégué du Syndicat 4B Délégué de Saint Vincent la Châtre Délégué de C.C. du HVS Délégué de C.C. du HVS Délégué de Sainte-Soline Délégué de Celles sur Belle Délégué d'Exoudun Délégué de C.C. du HVS Délégué de C.A. du Niortais Délégué de Beaussais-Vitré

SECRETAIRE DE SEANCE : Monsieur PUTEAUX Sylvain

PERSONNALITE EXCUSEE : Madame AMORY Nathalie – Receveuse Syndical

¤ ¤

Ordre du jour :

- Adoption du procès-verbal du 11 décembre 2024
- Election Vice-Présidents
- Statuts
- Acronyme SERTAD
- Application ACTES
- Recrutement de deux agents techniques
- Comité Social Territorial
- Convention adhésion au service mobilités / évolution professionnelle
- Avenant à la convention de mise à disposition de personnel intérimaire
- Nouvelle convention retraite CNRACL
- Organigramme 2025
- Site internet
- Questions diverses

Point à rajouter à l'ordre du jour :

- Ouverture d'un poste de Rédacteur Principal de 2^{ème} classe

Tous ces points ont été discutés, la séance a été levée à 19h30.

¤ ¤

Adoption du procès-verbal

Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré, décide à 26 voix pour et deux abstentions de Monsieur TROCHON et Monsieur DUPEU, d'adopter le procès-verbal de la réunion du Conseil Syndical du 11 décembre 2024.

Election Vice-Présidents

Monsieur le Président informe l'Assemblée que deux postes de Vice-Présidents sont ouverts.

Monsieur le Président demande qui souhaite se présenter pour ces deux postes.

Les deux scrutateurs désignés sont : Madame GICQUIAUD Floriane et Monsieur CHANTREAU Michel.

Monsieur le Président invite le Conseil à élire 2 Vice-Présidents :

1^{er} vote : Election d'un premier Vice-Président en charge des finances

Monsieur le Président propose la candidature de Mr PICHON, ce dernier accepte la candidature.

Le vote a lieu à bulletins secrets et donne les résultats suivants :

→ Nombre de votants : 26

- Monsieur Gilles PICHON : 26 voix

Est élu à la majorité absolue en tant que Vice-Présidents : Monsieur Gilles PICHON

2^{ème} vote : Election d'un deuxième Vice-Président en charge des Ressources Humaines
Monsieur le Président propose la candidature de Me LUSSIEZ, Mr BRETONNIER souhaite également se présenter.

Le vote a lieu à bulletins secrets et donne les résultats suivants :

→ Nombre de votants : 27

- Madame Sonia LUSSIEZ : 15 voix
- Monsieur Pascal BRETONNIER : 7 voix
- Monsieur Olivier GAYET : 2 voix
- Blanc : 2
- Nul : 1

Est élu à la majorité absolue en tant que Vice-Présidente : Madame LUSSIEZ Sonia

Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de désigner Monsieur PICHON Gilles Vice-Président en charge des finances et Madame LUSSIEZ Sonia Vice-Présidente en charge des Ressources Humaines.

Statuts

Monsieur le Président informe l'Assemblée que suite à l'intégration du syndicat des eaux de Lezay, les statuts du SERTAD ont dû être modifiés.

Monsieur le Président présente à l'Assemblée les modifications apportées.

Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de valider les nouveaux statuts.

Acronyme SERTAD

Monsieur le Président rappelle à l'Assemblée que l'acronyme SERTAD signifie actuellement Syndicat pour l'Etude et la Réalisation des Travaux d'Amélioration de la Desserte en eau potable du Sud Deux-Sèvres.

Il convient maintenant de changer sa signification tout en gardant l'appellation SERTAD.

Voici les significations proposées :

- Syndicat des Eaux Réserves et Traitement Aqua techniques des Deux-Sèvres
- Services de l'Eau potable, des Ressources, Traitements, Analyses et Distributions du sud Deux-Sèvres.
- Syndicat d'Eau Potable de ses Ressources et ses Traitements jusqu'aux Abonnés Distribués du sud Deux-Sèvres.
- Services de l'Eau potable, de ses Ressources et ses Traitements jusqu'aux Abonnés Distribués du sud Deux-Sèvres.

Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de retenir la signification suivante : Syndicat d'Eau potable, des Ressources, Traitements, Analyses et Distribution, d'autoriser Monsieur le Président à signer tous les documents afférents à ce changement, et de rajouter cette mention dans les nouveaux statuts.

Application ACTES

Monsieur le Président informe l'Assemblée que la Préfecture des Deux-Sèvres souhaite modifier la convention initiale concernant la transmission par voie électronique de la totalité des actes soumis au contrôle de légalité.

Depuis la signature de cette convention, l'application ACTES a évolué et permet dorénavant de télétransmettre l'intégralité des actes de la collectivité au contrôle de légalité.

Afin de pouvoir transmettre la totalité des actes de la collectivité par voie électronique, le Conseil Syndical, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'autoriser Monsieur le Président à signer l'avenant qui sera établi par les services de la Préfecture.

Monsieur PUTEAUX signale qu'il a été omis en début de Conseil Syndical de nommer un secrétaire de séance. Monsieur JOLLIT désigne alors Monsieur PUTEAUX en tant que secrétaire de séance.

Recrutement de deux agents techniques

Monsieur le Président informe l'Assemblée qu'il convient de recruter deux agents techniques, l'un sur le site de La Chesnaye, l'autre sur le site de Rabalot.

Les 2 recrutements seraient dans le cadre d'un projet, celui de la mise en place des compteurs communicants. Ces deux agents seront recrutés en tant que contractuel pour une durée d'un an avec une période d'essai de 3 mois. Le contrat pourrait être renouvelé jusqu'en 2027, date de fin du projet, si bien sûr le travail est satisfaisant.

Les offres de recrutement sont en ligne sur le site « emploi territorial ».

Monsieur TROCHON demande si au SERTAD les deux statuts sont possibles (de droit public, de droit privé) ? Madame XARDEL répond oui mais dans ce cas précis c'est un contractuel de droit public de catégorie C qui sera recruté.

Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'autoriser Monsieur le Président à signer tous les documents afférents à ces recrutements.

Comité Social Territorial

A compter du 1er janvier 2025, suite à l'intégration des agents de Lezay, le Syndicat du SERTAD compte 51 agents dans ses effectifs.

Suite à ce passage au-dessus de 50 agents, la collectivité doit avoir un Comité Social Territorial autonome, c'est pourquoi des élections professionnelles vont être mis en place courant 2025. Suite à une rencontre avec les organisations syndicales, le service des Ressources Humaines est en cours d'élaboration d'un rétroplanning concernant les élections professionnelles.

Monsieur le Président, informe l'Assemblée qu'un arrêté fixant les effectifs au 1er janvier 2025 devra être pris et devra indiquer la répartition Femmes/Hommes.

Une délibération devra également être prise dans un premier temps pour la création du CST autonome avec une formation spécialisée en matière de Santé, Sécurité et des Conditions de travail, en fixant le nombre de représentants du personnel titulaire (3 titulaires et 3 suppléants) ainsi que le nombre de représentants de la collectivité (3 titulaires et 3 suppléants) au sein du CST local, d'autoriser ou non le recueil de l'avis des représentants de la collectivité.

Monsieur SABOURIN demande si au niveau du personnel il peut y avoir plusieurs listes ? Madame XARDEL répond oui effectivement cela est possible.

Monsieur MARTINS demande quand se dérouleront les élections ? Madame XARDEL répond que les élections se dérouleront courant septembre. Il y a-t-il un délai ? Madame XARDEL répond oui, dans l'idéal il aurait fallu faire l'élection dans le courant de l'été, mais avec les congés il est fort probable que la participation soit faible c'est pourquoi cela sera organisé en septembre.

Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de désigner 3 délégués titulaires et 3 délégués suppléants afin de prendre l'arrêté correspondant et autorise Monsieur le Président à signer tous les documents afférents.

Convention adhésion au service mobilités/évolution professionnelle

Monsieur le Président informe l'Assemblée que le service mobilités et évolution professionnelle du Centre de Gestion a été créé pour permettre aux employeurs publics de répondre à une obligation réglementaire d'accompagner les agents dans leurs projets d'évolution professionnelle.

Le CDG79 propose au SERTAD d'adhérer au service MEP via une convention qui sera conclue pour une durée de deux ans et pour un coût total de 150 euros.

Monsieur CHANTREAU souhaite se retirer du vote. Monsieur MOINARD précise qu'il serait intéressant de faire un listing des conventions que le SERTAD a avec le Centre de Gestion car il a l'impression qu'à chaque Conseil Syndical des conventions avec le Centre de Gestion sont votées.

Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'autoriser Monsieur le Président à signer cette convention.

Avenant à la convention de mise à disposition de personnel intérimaire

Monsieur le Président informe l'Assemblée que le Centre de Gestion 79 propose un avenant à la convention de mise à disposition de personnel intérimaire afin d'ajuster les tarifs du service intérim et donc de faire passer le taux de commissionnement à 5.5%.

Monsieur CHANTREAU souhaite se retirer du vote.

Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'autoriser Monsieur le Président à signer cette convention.

Nouvelle convention retraite CNRACL

Monsieur le Président informe l'Assemblée que le Centre de Gestion 79 propose une nouvelle convention retraite CNRACL puisque la précédente arrive à échéance au 31 janvier 2025.

Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'autoriser Monsieur le Président à signer cette convention.

Organigramme 2025

Monsieur le Président rappelle à l'Assemblée que suite à l'intégration du syndicat des eaux de Lezay, l'organigramme a dû être mis à jour.

Monsieur le Président présente le nouvel organigramme. Un recrutement est en cours pour le poste d'animateur agricole et les deux postes d'agent technique. Il sera donc amené à évoluer dans les prochaines semaines.

Madame XARDEL indique que le SERTAD est en attente d'une prochaine expertise pour le dossier de Fabien RINGEVAL qui aurait pour conséquence une mise à la retraite pour invalidité.

Monsieur CACLIN demande si la pose des compteurs communicants dans les domiciles n'a pas posé problème ? Madame XARDEL précise que pour le moment il y a eu aucune difficulté ni remarque négative.

Monsieur TROCHON demande si l'usager peut voir sa consommation d'eau en temps réel ? Madame XARDEL répond que l'index reste visible sur le compteur malgré la pose de la tête.

Monsieur MARTINS : en ce qui concerne Lezay il y a quelqu'un à demeure ou pas ? Une permanence est-elle assurée ? Monsieur GAYET précise qu'il avait été évoqué moins de créneau d'ouverture mais une permanence assurée. Madame XARDEL indique que sur les deux premières semaines, les deux agents administratifs ont pris leurs marques et n'ont pu aller assurer une permanence. L'idée est d'assurer une permanence d'ici la fin du mois de janvier et de renforcer le temps de présence en période de facturation. Cela n'est pas perdu de vue, une permanence sera faite et les abonnés prévenus.

Monsieur EMERIT demande si l'agenda de pose des compteurs communicants est prévu pour toutes les communes ? Madame XARDEL répond que non cela se fera petit à petit, les agents ont commencé par des communes avec des points hauts (château d'eau) soit Sainte-Néomaye et Pamproux pour ensuite faire le déploiement des antennes nécessaires à la télérélève. L'objectif de 15 compteurs/jour est dépassé puisque l'agent seul en pose mixte oscille entre 20 et 25 compteurs par jour. Cela avance bien, de toute façon les communes seront averties à l'avance pour que l'information circule auprès des administrés.

Monsieur JOLLIT indique qu'il n'y a pas besoin de prendre de délibération pour valider l'organigramme.

Site internet

Monsieur le Président informe l'Assemblée que l'entreprise retenue pour créer le nouveau site internet du SERTAD a préparé plusieurs maquettes.

Madame XARDEL présente les trois maquettes.

Madame GICQUIAUD demande s'il y aura une charte graphique qui découlera de cette création ? Madame XARDEL répond oui. Monsieur PICHON précise qu'il est important d'avoir la main sur le site afin de faire en interne toutes les créations d'articles.

Monsieur TROCHON précise qu'il apparaît judicieux de faire remonter en haut de page les numéros d'astreinte et d'urgence.

Monsieur PICHON demande si les numéros d'astreintes sont toujours les mêmes après l'intégration du Syndicat d'eau de Lezay ? Madame XARDEL répond oui il y a trois numéros d'astreinte bien distincts pour les trois agences.

Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de retenir la maquette n°2.

Ouverture d'un poste de Rédacteur Principal de 2^{ème} classe

Monsieur le Président informe l'Assemblée que suite à la réussite de l'examen de Rédacteur Principal de 2^{ème} classe, un agent administratif peut prétendre à ce nouveau grade.

Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'autoriser Monsieur le Président à ouvrir ce poste et à signer tous les documents afférents.

Questions diverses

Monsieur MARTINS demande à Madame XARDEL s'il est possible pour la prochaine réunion de Conseil Syndical d'avoir un récapitulatif global sur l'ancien syndicat d'eau de Lezay, soit le récapitulatif de linéaire de canalisations, le nombre de château d'eau, les volumes et rendements, nombre d'abonnés etc...

Monsieur TROCHON demande s'il y a des nouvelles du nouveau château d'eau de la Chesnaye ? Madame XARDEL répond que le débat se fait actuellement au sujet de l'étude sismique mais que le permis de construire a été obtenu. Monsieur JOLLIT précise que l'enquête publique est désormais terminée.

80 88

Le Secrétaire,

Le Président,